

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 18/001/2012  
AILRC-FR  
8 août 2012

### Fidji. L'ancien Premier ministre est emprisonné pour des raisons politiques

Le 3 août, l'ancien Premier ministre fidjien, Laisenia Qarase, a été condamné à une peine d'un an d'emprisonnement par la Haute Cour des îles Fidji pour abus de pouvoir. Amnesty International craint que les accusations dont il a fait l'objet aient été motivées par des considérations politiques et croit savoir qu'il a été emprisonné uniquement pour ses convictions politiques et son opposition au gouvernement militaire actuel.

Laisenia Qarase est très critique à l'égard de ce gouvernement, qui a renversé celui dont il avait la charge le 5 décembre 2006. En 2007, il a intenté un procès contre les autorités militaires, qui a donné lieu à un arrêt de la Cour d'appel de Fidji du 9 avril 2009 déclarant le coup d'état illégal. Le lendemain, le gouvernement militaire a abrogé la Constitution et révoqué l'ensemble du personnel judiciaire. Certains membres du personnel ont ensuite retrouvé leurs fonctions.

Laisenia Qarase a été inculpé en 2008 pour des faits qui se seraient déroulés plus de 20 ans auparavant. Selon le ministère public, en 1991, il aurait, en tant que conseiller financier du Conseil des affaires fidjiennes et directeur de Fiji Holdings Limited (FHL) en 1991, souscrit des actions de FHL au nom d'un certain nombre de sociétés. Laisenia Qarase nie avoir mal agi et affirme avoir suivi la procédure établie par l'entreprise et la législation lors de la souscription des actions.

La Commission indépendante contre la corruption à Fidji (FICAC) affirme que Laisenia Qarase a manqué aux obligations qui lui incombent en tant que représentant du gouvernement en ne dévoilant pas sa participation aux autres sociétés lorsqu'il a souscrit ces actions. Toutefois, on ignore comment l'achat d'actions d'une société privée a pu engendrer les accusations d'abus de pouvoir. Laisenia Qarase dément l'affirmation selon laquelle il était représentant du gouvernement au moment de l'infraction présumée. Même s'il l'avait été, selon les informations dont dispose Amnesty International, aucun élément ne prouve que Laisenia Qarase ait abusé de sa position dans le but d'obtenir un avantage déloyal.

Amnesty International est également préoccupée par la situation d'autres personnes qui doivent répondre d'inculpations pénales apparemment motivées par des raisons politiques. Daniel Urai, président du Congrès des syndicats de Fidji, a été inculpé de sédition après une réunion avec des syndicalistes en Australie et en Nouvelle-Zélande à la fin de l'année 2011. Mere Samisoni, femme d'affaires et ancienne personnalité politique fidjienne âgée de 74 ans, a été accusée cette année d'avoir tenté de renverser le gouvernement. Elle a vivement critiqué le gouvernement militaire et a d'étroits liens de parenté avec le lieutenant-colonel Tevita Mara, qui a quitté ses fonctions militaires et s'est enfui aux Tonga en mai 2011.

Amnesty International appelle le gouvernement fidjien à :

- libérer immédiatement et sans condition Laisenia Qarase, détenu uniquement en raison de ses convictions politiques ;
- veiller à ce que Daniel Urai et Mere Samisoni bénéficient d'un procès équitable, conforme au droit international relatif aux droits humains et aux normes internationales en la matière.